



Nîmes, le

Environnement

Sécheresse : premières restrictions sur le bassin versant de la Cèze Aval

M. le Préfet du Gard a réuni le comité de suivi de la sécheresse le 11 juin 2019 pour faire le point sur la situation hydrologique du département. Après l'amélioration perçue grâce aux épisodes pluvieux du début de printemps, les niveaux des nappes et des cours d'eau présentent une tendance généralisée à la baisse, notamment la Cèze à l'aval de la commune de Tharoux.

Météo-France annonce des températures élevées, et peu de précipitations dans les prochains jours. Dans ces conditions, en ce début de période estivale, les niveaux des nappes et les débits des cours d'eau devraient poursuivre leur baisse.

M. le Préfet du Gard a donc décidé de placer :

- la Cèze aval en alerte de niveau 1,
- le reste du département du Gard en vigilance, à l'exception des secteurs du Rhône et de la Camargue Gardoise, et ce, afin de retarder l'éventuel franchissement des seuils d'alerte ;

→ **En alerte de niveau 1**, le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément, ...), des terrains de golf, et des espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables aux usages dont l'eau provient de la nappe d'accompagnement du Rhône, du canal BRL alimenté par le Rhône, ainsi que de retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante.

→ **sur les territoires classés en vigilance**, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée.

Contact presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50
Natacha MOLOT
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 04 81

DDTM
Fabienne LOISEAU
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50

Prefet du
Gard





Le détail de ces mesures est disponible sur le site des services de l'État dans le Gard <http://www.gard.gouv.fr/>.

Des arrêtés de restriction d'usage de l'eau plus contraignants peuvent être pris par les maires si la situation sur leur territoire le nécessite.

**Un nouveau point sur la situation hydrologique du département
sera effectué le 5 juillet prochain.**

Selon l'évolution de la situation, M. le Préfet du Gard pourra être amené à durcir les mesures de restrictions et de limitations des usages de l'eau.



@Prefet30

Contact presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50
Natacha MOLOT
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 04 81

DDTM
Fabienne LOISEAU
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50

Prefet du
Gard

